

Plan de prévention

L'intervention d'une entreprise extérieure génère des risques liés à la coactivité. Cette formation aborde les aspects réglementaires et méthodologiques relatifs au plan de prévention et à ses annexes.

Durée: 7.00 heures (1.00 jour(s))

Profils des apprenants

- Chef d'établissement
- Animateur sécurité, référent sécurité, préventeur
- Membre de la CSSCT ou du CSE
- Responsable maintenance, responsable travaux neufs, ...

Prérequis

- Cette formation ne nécessite aucun prérequis.
- Une bonne compréhension du français est vivement conseillée.

Accessibilité et délais d'accès

Personne à mobilité réduite

1 semaine

Qualité et indicateurs de résultats

FT consultants réalise ce type de formation depuis 2003.

FT Consultants assiste de nombreuses entreprises dans la mise en place d'une organisation adaptée et efficace de gestion des entreprises extérieures.

1/ Nombre de stagiaires formés dans ce domaine par FT CONSULTANTS en 2023 : 33 stagiaires formés.

2/ 100 % de réussite.

3/ 0 % d'abandon.

Objectifs pédagogiques

- Connaître les exigences réglementaires relatives à l'intervention des entreprises extérieures.
- Etre capable d'identifier les risques liés à la coactivité.
- Savoir rédiger un Plan de Prévention réglementaire et efficace.

Contenu de la formation

- Cadre réglementaire de l'intervention des entreprises extérieures (D. du 20/02/1992 et D. n°2008-244 du 7 mars 2008)
 - La terminologie (entreprise extérieure, opération, coactivité).
 - A qui s'applique le décret vs a qui ne s'applique-t-il pas ?
 - La coordination des mesures de prévention.
 - La délégation d'autorité.
 - Le recours à la sous-traitance par l'entreprise utilisatrice.
 - L'inspection commune des lieux de travail : Détermination de mesures de prévention, de protection et d'intervention.
 - Les consignes de l'entreprise utilisatrice.
 - Les différentes mesures prévues par le plan de prévention (présentation d'un modèle).

- La liste des travaux dangereux.
- Les questions à se poser : le plan de prévention est-il obligatoire dans tous les cas ? Peut-on faire un plan de prévention annuel ? Dois-je informer l'Inspection du Travail ? Quels sont les travaux considérés comme dangereux ? Comment s'effectue le calcul des 400 heures ?
- Les annexes du plan de prévention (permis, habilitations, autorisations, ...). Des modèles de documents sont transmis aux stagiaires.
- Les participants au plan de prévention : 1. Participants obligatoires 2. Participants recommandés 3. Le CSE et/ou CSSCT
- Le suivi du plan de prévention : 1. Modalités d'information des opérateurs. 2. Réunion d'ouverture du chantier. 3. Les visites de surveillance. 4. Les réunions programmées. 5. L'archivage des Plan de Prévention
- Mise en application sur une simulation (jeux de rôles)
 - Présentation d'un scénario par le formateur (travaux à réaliser par plusieurs entreprises extérieures) et distribution des rôles aux stagiaires (donneur d'ordre de l'entreprise utilisatrice, chefs d'entreprises extérieures, les sous-traitants).
 - Le jeu de rôle se déroule : 1. Réalisation de la visite d'inspection ; 2. La rédaction du plan de prévention en respectant les apprentissages transmis lors du module 1.
 - Présentation du travail finalisé.

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

Franck TRUSSARDI : Formateur professionnel et Directeur de FT CONSULTANTS

Formateurs spécialistes par domaines

Moyens pédagogiques et techniques

- Méthodes d'animation actives et interactives qui alternent des apports théoriques, des activités, des échanges autour de cas pratiques et des mises en situation
- Diaporamas
- Vidéos
- Modèles de documents
- Nombreux outils liés à la mission
- Documentation transmise sous format numérique
- Accès à notre médiathèque en ligne (via un code d'accès)

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Quiz pré-formatif
- Evaluation pré-formative
- Feuilles de présence
- Evaluation par test de connaissances à l'issue du module 1
- T.P. d'application avec jeu de rôles pour valider le module 2
- Enquêtes de satisfaction (stagiaire et financeur)